

FICHE N°2 d – ENSEIGNANT RESSOURCE MAITRE FORMATEUR A.S.H. TROUBLES DES FONCTIONS AUDITIVES

ADAPTATION SCOLAIRE ET SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Textes de référence	BO n°30 du 23 juillet 2015 - Circulaire n°2015-114 du 21 juillet 2015 relative aux missions de conseiller pédagogique
Description du poste	Le maître formateur ASH est un enseignant spécialisé auprès de l'IEN-ASH1 . C'est une personne ressource, d'aide et de conseil à la scolarisation des élèves en situation de handicap. Il exerce ses fonctions dans le domaine des troubles des fonctions auditives.
Condition de recevabilité	Etre titulaire du CAPA-SH / CAPPEI et du CAFIPEMF.
Compétences particulières liées aux missions	<p>Missions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informations aux enseignants sur les incidences du handicap dans les apprentissages, dans la vie en classe et dans l'établissement (de la maternelle au BTS). - Conseils sur les adaptations pédagogiques et/ou matérielles en lien avec les besoins de l'élève et les décisions de l'Équipe de Suivi de Scolarisation. - Conseils pour l'attribution d'un matériel spécifique et aide au choix de ce matériel dans le cadre de l'Équipe de Suivi de Scolarisation. - Rencontre avec les équipes pédagogiques des écoles et des établissements pour assurer la continuité des apprentissages tout au long du parcours scolaire. - Conseils pour l'adaptation des différentes évaluations (nationales, de circonscription, d'établissement ...) et aide à leur analyse. <p>Modalités d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Observation de l'élève en situation scolaire. - Temps de travail avec l'enseignant et/ou l'équipe pédagogique. - Participation aux Équipes de Suivi de Scolarisation, aux Équipes Éducatives. - Formation : <ul style="list-style-type: none"> o animations pédagogiques, o stages. <p>Procédures d'intervention</p> <p>Le Maître Formateur ASH intervient à la demande de l'enseignant ou de l'équipe pédagogique en concertation avec l'enseignant référent, acteur central du dispositif de scolarisation des élèves en situation de handicap.</p> <p>Compétences particulières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une bonne connaissance des troubles des fonctions auditives - Une attention particulière à la prise en compte des besoins éducatifs particuliers et des adaptations pédagogiques pertinentes - Une bonne connaissance du fonctionnement de l'école inclusive. - Une capacité à travailler en équipe, notamment avec des partenaires impliqués dans le suivi de la situation de l'élève. - Une capacité à se former afin de proposer aux équipes un appui pédagogique adapté.